

Séance du jeudi 28 mars 2019

Date de la convocation: 19/03/2019

Membres en exercice : *L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de André CAZÈRES,*
12

Présents : 11 *Présents :* André CAZÈRES, Joseph FROMIGUE, Brigitte CAPOU, Pierre CAPOU, Christian COUMET, Alain LARROUDÉ, Catherine LISSARRAGUE, Xavier MACIAS, Jean-Baptiste RAMON, Marianne SARTHOU, Françoise TREY

Votants : 11

Représentés :

Excusés :

Absents : Jean-Philippe CASTAIGNÈDE

Secrétaire de séance : Marianne SARTHOU

2019_021 - Objet : Mise à jour du tableau des effectifs au 1er avril 2019

Monsieur le Président expose qu'il appartient au Conseil Syndical, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois.

Le Conseil Syndical,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

1. **APPROUVE** le tableau des emplois de la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin à compter du 1^{er} avril 2019, établi en annexe ci-après.

2. **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

ANNEXE : TABLEAU DES EMPLOIS

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/04/2019 065-256501321-20190328-2019_021-DE

Emplois permanents	Cadres d'emplois	Catégorie statutaire	Grade occupant le poste	Emplois budgétés	Emplois pourvus	Emplois vacants	Position statutaire	Quotité de travail hebdomadaire
Responsable administratif – chargé de mission N2000	Ingénieurs territoriaux	A	Ingénieur	1	1	0	Activité	TNC – 22h12
Adjoint administratif	Adjoint Administratifs territoriaux	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	1	1	0	Activité	TNC – 18h30
Responsable technique	Ingénieurs territoriaux	A	Ingénieur	1	1	0	Activité	TNC – 28h

Fait et délibéré à ST SAVIN, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

Le Président,



A. CAZERES

RF
Tarbes

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2019
065-256501321-20190328-2019_021-DE